

CANADA

D'un océan à l'autre...

Tout ce que vous devez savoir en tant que citoyen canadien en voyage à l'étranger

Le ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, M. Peter MacKay, a procédé au lancement, le 1^{er} juin 2006, de la nouvelle édition du guide « **Bon voyage, mais...** ». Ce guide est élaboré pour aider les voyageurs canadiens à prévenir même l'imprévisible. En voici quelques extraits:

Les Services consulaires canadiens

"Affaires étrangères Canada" dispose d'un réseau de plus de 270 bureaux dans le monde entier, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent ou qui vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et ceux que nous n'offrons pas.

Les agents consulaires offrent les services suivants : (Les services sont offerts gratuitement, sauf indication contraire.)

Situations d'urgence

* Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de soulèvement civil ou de catastrophe naturelle.

* Aider en cas d'urgence médicale en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.

* Organiser votre évacuation médicale si vous ne pouvez être soigné sur place (frais à payer).

* Réconforter et aider les victimes de vol ou d'autres incidents violents.

* Aider à localiser des personnes disparues et des enfants enlevés.

Questions d'ordre juridique

* Fournir une liste d'avocats de la région.

* Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.

* Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger).

* Vous aider si votre enfant a été enlevé et amené dans un autre pays (voir notre publication Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents).

* Légaliser un document (frais à payer).

Autres questions

* En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (frais à payer).

* Prolonger la période de validité d'un passeport temporaire (frais à payer).

* Ajouter au passeport un nom de femme mariée ou nom acquis du conjoint (frais à payer).

* Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (frais à payer).

* Vous accorder un prêt d'urgence (frais à payer, et ce service est offert seulement en dernier ressort et selon des règles rigoureuses).

* Virer des fonds (frais à payer).

* Fournir des services limités de traduction (frais à payer).

* Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.

* Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.

* Recevoir les demandes de citoyenneté.

* Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou sur le rapatriement de la dépouille au Canada.

* En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.

* Dans le cas d'un crime présumé ou apparent ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une

enquête.

Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants :**Questions d'ordre juridique**

* Intervenir dans des affaires juridiques privées.

* Donner des conseils juridiques.

* Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.

* Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.

* Obtenir votre libération de prison.

* Prendre en charge un enfant enlevé.

* Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.

* Enquêter sur un crime ou un décès.

* Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

Pour en savoir davantage sur les précautions à prendre pour voyager à l'étranger, sur vos droits et devoirs et pour qu'un voyage de plaisir ne se transforme en cauchemar, visiter le site:

<http://www.voyage.gc.ca>

Au sujet de la double citoyenneté

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si, par choix personnel ou conformément à la loi du pays, vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire, de payer des impôts spéciaux ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité.

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la double citoyenneté, veuillez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consulter notre brochure intitulée La double citoyenneté à l'adresse WEB suivante:

http://www.voyage.gc.ca/main/pubs/dual_citizenship-fr.asp

Savez-vous que votre carte Soleil ne vous couvre pas totalement en cas de maladie ou d'accident à l'étranger?

ÉVITEZ LES IMPRÉVUS. SOUSCRIVEZ À UNE ASSURANCE VOYAGE !

Grâce à **Allstate**, et pour aussi peu qu'un dollar par jour, vous pouvez bénéficier d'une couverture allant jusqu'à 2,000,000 de dollars, en cas d'accident ou de maladie.

Sont éligibles:

- Les Canadiens voyageant à l'extérieur du Canada,
- Les Étrangers en visite au Canada;
- Les résidents permanents ne profitant pas encore des services du RAMQ

Appelez sans tarder Khalid au (514) 747-5845 / 758-5845



Allstate.
You're in good hands.

